



Conférence générale

Dix-neuvième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 21 a) de l'ordre du jour provisoire

Activités de l'ONUDI relatives à l'économie circulaire

Activités de l'ONUDI relatives à l'économie circulaire

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de l'application de la résolution GC.18/Res.7 de la Conférence générale et renseigne sur les éléments nouveaux concernant l'économie circulaire. Il complète le rapport présenté au Conseil du développement industriel à sa quarante-neuvième session, en juillet 2021 (IDB.49/18), et les rapports annuels de l'ONUDI 2019 (IDB.48/2) et 2020 (IDB.49/2).

I. Introduction

1. Dans sa résolution GC.18/Res.7, la Conférence générale a prié l'ONUDI de continuer à aider les pouvoirs publics et les industries, entre autres choses, à contribuer à la neutralité climatique et à passer à une économie circulaire en adoptant des pratiques de fabrication économes en énergie et en ressources et des innovations dans leurs modes de conception, de production et de gestion de la durée de vie des produits.
2. Dans la même résolution, la Conférence générale a également prié l'ONUDI d'organiser, à l'intention des experts des États Membres, des consultations sur l'économie circulaire afin de faciliter les échanges sur les pratiques exemplaires et les innovations récentes, et la promotion et l'adoption des principes de l'économie circulaire et des pratiques correspondantes par les industries des États Membres.

II. Consultations sur l'économie circulaire

3. Les consultations mondiales sur l'économie circulaire, qui se sont tenues du 10 au 12 mai 2021, étaient coprésidées par Son Excellence M^{me} Leonore Gewessler, Ministre fédérale de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie de l'Autriche, et Son Excellence M^{me} Andrea Meza Murillo, Ministre de l'environnement et de l'énergie du Costa Rica.
4. En amont des consultations mondiales, cinq réunions préparatoires régionales ont été organisées, en novembre 2020, pour permettre aux représentantes et représentants des États Membres et aux autres parties prenantes de présenter une

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



première fois leurs vues sur le thème de l'économie circulaire et de définir les questions autour desquelles s'articulerait le débat à l'échelle mondiale.

5. L'objectif des consultations sur l'économie circulaire était d'examiner les moyens de promouvoir les principes et les pratiques de l'économie circulaire, de recenser les obstacles à leur mise en œuvre et de concevoir des solutions orientées vers l'action.

6. L'ordre du jour des consultations a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif mené par les États Membres, en tenant compte des contributions écrites des gouvernements et des autres parties prenantes. Trois réunions d'information à l'intention des États Membres ont également été organisées afin de renforcer la transparence et l'ouverture du processus.

7. À l'ordre du jour des consultations figuraient les sujets suivants : des solutions circulaires pour atteindre les objectifs de développement durable et faire face à la crise climatique ; des partenariats et des initiatives pour mobiliser les acteurs de l'économie circulaire ; des cadres d'action publique pour faciliter la transition vers une économie circulaire ; les principes de l'économie circulaire, clefs d'une action dans la cohésion ; et des moyens d'exécution pour faciliter le passage à une économie circulaire dans les pays en développement et les économies en transition. Une note de la coprésidence récapitulant les vues exprimées lors des consultations mondiales a été présentée au Conseil du développement industriel pour qu'il l'examine à sa quarante-neuvième session (IDB.49/CRP.3).

8. Dans sa décision IDB.49/Dec.10, le Conseil a pris note du rapport relatif aux consultations sur l'économie circulaire présenté par le Directeur général (IDB.49/19), et accepté d'examiner plus avant leur résultat lors de la dix-neuvième session de la Conférence générale, en vue d'adopter une résolution sur la question.

9. Plus de 430 représentantes et représentants d'États Membres, d'entités des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, du secteur privé, de l'industrie et du monde universitaire ont contribué aux débats lors des réunions préparatoires régionales et des consultations mondiales sur l'économie circulaire¹.

III. Coopération technique et services de conseil stratégique

10. En application de la résolution GC.18/Res.7, l'ONUDI a continué d'intégrer ses programmes et activités et de les transposer à une plus grande échelle pour aider ses États Membres à passer à une économie circulaire.

11. L'ONUDI s'est associée à la Banque européenne d'investissement, à Circle Economy et à Chatham House pour mener le projet mondial conjoint intitulé « SWITCH to circular economy value chains » (Le programme SWITCH de l'Union européenne au service des chaînes de valeur circulaires). Ce projet promeut la mise en œuvre de mesures circulaires dans les chaînes de valeur mondiales du textile, de la confection et du plastique, qui ont été reconnues largement responsables des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution atmosphérique. La Finlande s'est associée à ce projet pour soutenir une initiative menée à titre expérimental dans la chaîne de valeur de l'électronique.

12. En collaboration avec l'Agence française de développement, l'ONUDI aide l'Algérie à opérer sa transition vers une économie verte et circulaire en encourageant

¹ www.unido.org/our-focus-safeguarding-environment/global-consultations-circular-economy.

les regroupements d'entreprises, les associations et les pépinières d'entreprises à adopter des pratiques d'utilisation rationnelle des ressources et des innovations en la matière. Elle coopère également avec les Philippines dans le domaine du recyclage informel, mais sûr, des déchets d'équipements électriques et électroniques, dans le cadre d'un projet que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a salué comme un exemple de bonne pratique en matière de programmation durable et inclusive.

13. Le Programme mondial de parcs éco-industriels, mis en œuvre en partenariat avec la Suisse, porte sur plusieurs parcs industriels situés en Afrique du Sud, en Colombie, en Égypte, en Indonésie, au Pérou, en Ukraine et au Viet Nam. Il aide les parties prenantes de la sphère politique, de l'écosystème industriel et des entreprises à réduire leur consommation de ressources et à améliorer leur performance économique, sociale et environnementale. Sur le plan des politiques, un des résultats obtenus est l'intégration d'une perspective de développement durable dans les lois et règlements existants, l'accent étant mis sur le découplage entre la consommation de ressources dans l'économie et le bien-être de la société. Le Programme s'inspire de la publication intitulée « An International Framework for Eco-Industrial Parks » (Un cadre international pour les parcs éco-industriels), qui a été publiée en décembre 2017 et mise à jour en janvier 2021².

14. Le programme SwitchMed II, mis en œuvre en partenariat avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), aide les entreprises et les décideurs des pays méditerranéens à créer et à exploiter des centres de production économe en ressources, à adopter des pratiques relevant de l'économie circulaire et à collaborer avec des enseignes mondiales de l'industrie du textile et de la confection pour créer des chaînes de valeur circulaires et plus écologiques. Le programme EU4Environment aide les pays en transition économique à mettre en œuvre des pratiques relevant de l'économie circulaire et à adopter des politiques d'incitation à la circularité.

15. Dans le cadre du projet d'économie circulaire dans l'industrie textile, soutenu par le FEM, l'ONUDI fait collaborer des entreprises, des pouvoirs publics et des consommateurs en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Lesotho et à Madagascar. De la création et de la promotion de modèles d'activité et de mécanismes de financement axés sur les investissements verts à la cartographie de l'écosystème de la mode, en passant par le renforcement des institutions et des capacités, ce projet encourage les pratiques relevant de l'économie circulaire dans les secteurs du textile et de la confection par une gestion durable des produits chimiques et des déchets. Parmi les bonnes pratiques on peut citer la création de chaînes de recyclage et l'application de techniques de gestion des déchets visant à réduire le plus possible la production et les rejets de polluants organiques persistants et de substances dangereuses.

16. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des organisations internationales, l'ONUDI participe activement à l'élaboration de deux programmes financés par le FEM, qui portent sur la transition vers une économie circulaire pour les produits chimiques et les déchets en Afrique et sur le financement de la réduction et de la gestion des produits agrochimiques, et qui cherchent à stimuler un changement durable aux niveaux régional et mondial en encourageant les pays à revoir leur mode de gestion des produits chimiques et des déchets.

17. Le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) aide 17 pays dans le monde à mettre en place des économies circulaires. En Afrique, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Malawi, Maurice, la Zambie et le Zimbabwe collaborent avec lui pour élaborer des plans d'action pour le secteur des déchets qui définissent des orientations politiques, réglementaires et technologiques. En Amérique latine, le CRTC travaille

² <https://tii.unido.org/eco-industrial-parks>.

avec le Brésil, le Chili, Cuba, El Salvador, l'Équateur, le Paraguay, la République dominicaine et l'Uruguay à la conception de plans d'action plus diversifiés, qui visent de nombreux secteurs industriels et agricoles et qui utiliseront les solutions technologiques offertes par la quatrième révolution industrielle pour créer des chaînes de valeur plus efficaces et plus rentables.

18. Sous l'égide du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, l'ONUDI a aidé l'Uruguay à élaborer son plan d'action national en faveur de l'économie circulaire, à inaugurer le prix Uruguay Circular et à créer un fonds sectoriel destiné à financer des projets circulaires. Fondé sur les principes de l'économie circulaire, le projet Biovalor, qui s'est achevé en 2020, encourageait l'élaboration de modèles de production durable à faible émission de carbone faisant intervenir des technologies adaptées, propres et innovantes. Dans le cadre de cette initiative, des projets pilotes stratégiques portant sur le compostage, la production de biogaz, les engrais organiques et les carburants de remplacement ont été mis au point, et l'expérimentation de différentes technologies et de nouveaux modèles d'activité a été encouragée. En Argentine, après avoir facilité la conduite d'études de faisabilité budgétaire, l'ONUDI aide les pouvoirs publics à élaborer une stratégie en faveur de l'économie circulaire.

19. À Maurice, l'ONUDI a mené une évaluation de la structure des coûts des déchets industriels afin d'apprécier la capacité des entreprises à promouvoir une gestion saine des déchets solides par des méthodes relevant de l'économie circulaire conformes aux pratiques internationales. Au Kirghizistan, l'Organisation aide à la définition d'une politique nationale d'utilisation rationnelle des ressources industrielles qui promeuve un développement industriel sans incidence sur le climat. En Indonésie, l'ONUDI évalue l'utilisation rationnelle des ressources dans les secteurs des engrais et du ciment, afin de définir des orientations à l'usage des grandes installations industrielles et d'encourager la mise en œuvre de l'initiative nationale de développement à faible émission de carbone.

20. Par des mesures de conversion industrielle mises en œuvre dans le cadre de son programme visant à faciliter l'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'ONUDI contribue au renforcement des capacités nationales en matière de récupération et de réutilisation des substances nocives pour l'environnement, de production d'appareils économes en énergie et d'extension de la durée de vie des produits.

21. L'ONUDI participe à l'élaboration de normes internationales sur l'économie circulaire au sein d'un comité technique de l'Organisation internationale de normalisation constitué à cette fin³. Ses travaux consistent notamment à définir un cadre et des principes en vue de la mise en place d'une économie circulaire, à élaborer des lignes directrices sur les modèles d'activité et à créer des dispositifs de mesure de la circularité.

IV. Mobilisation et promotion de partenariats

22. L'ONUDI promeut activement l'économie circulaire, solution viable aux problèmes planétaires que sont notamment la crise climatique, la perte de biodiversité, la dégradation des terres et des écosystèmes et la pollution des mers, au sein de grandes instances intergouvernementales et de forums multilatéraux consacrés à ces

³ www.iso.org/committee/7203984.html.

questions, ainsi qu'en créant des partenariats stratégiques en vue d'une action collective.

23. En amont de l'édition 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'ONUDI a codirigé l'élaboration d'une note d'orientation sur les liens entre l'énergie et des modes de consommation et de production responsables (objectif de développement durable n° 12)⁴. En juillet 2021, en marge du forum, elle a également organisé, avec le PNUE, des manifestations de haut niveau sur les thèmes de l'économie circulaire comme moyen holistique d'accélérer la réalisation des objectifs 12 et 13, et de la circularité au service de la résilience et des emplois.

24. L'ONUDI a contribué au deuxième examen périodique mené par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques par un exposé intitulé « Achieving the long-term global climate goal through circularity » (Atteindre l'objectif climatique mondial à long terme grâce à la circularité).

25. L'ONUDI, partenaire fondateur de l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources⁵, a coorganisé sa première réunion de haut niveau en septembre 2021. Cette alliance vise à donner une impulsion mondiale aux initiatives portant sur la transition vers une économie circulaire, une utilisation rationnelle des ressources et des modes de consommation et de production durables, en s'appuyant sur l'action menée à l'échelle internationale. À ce jour, 15 pays et l'Union européenne en sont membres.

26. La coalition régionale sur l'économie circulaire en Amérique latine et dans les Caraïbes est le fruit d'une collaboration entre l'ONUDI, le CRTC et les gouvernements de la région⁶. L'ONUDI a également organisé le plus grand forum d'Amérique latine sur l'économie circulaire en novembre 2020.

V. Mesures à prendre par la Conférence

27. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document et à formuler des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la coopération internationale et l'action multilatérale sur l'économie circulaire. Elle est également invitée à donner des orientations au Secrétariat sur la poursuite des consultations et des réunions d'information sur l'économie circulaire.

⁴ https://sdgs.un.org/sites/default/files/2021-06/2021-UN_POLICY%20BRIEFS-063021.pdf. (en anglais).

⁵ https://ec.europa.eu/environment/international_issues/gacere.html.

⁶ www.coalicioneeconomicacircular.org/en/elementor-7/inicio-english/ (version anglaise).